

L'Udaf 77



**80 ans
d'histoire familiale**

Tête de réseau
des
associations
familiales de
Seine-et-Marne

Représentant
officiel des
familles du
département

Opérateur de
services et actions
en direction des
familles et des
personnes
vulnérables



Unaf • Udaf • Unaf



Création des Unions d'associations familiales

1945

1945. La France sort de la guerre, libre mais exsangue : le bilan humain et matériel est lourd, il faut reconstruire au plus vite la démocratie, les villes, les logements, les routes... mais aussi les familles. Repeupler la France qui paye le tribut de deux guerres successives est vital et urgent. Suivant le programme conçu dès 1943 par le Conseil National de la Résistance, le nouveau Gouvernement de la République met en place un **système de protection sociale exclusif**, basé sur la solidarité entre les Français et les générations. Prévue pour être le socle de la République, la Sécurité sociale se définit comme « *la garantie donnée à chacun qu'en toute circonstance il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille* ».

3 MARS 1945

C'est l'**acte de naissance** des Unions départementales des associations familiales (Udaf), et de l'Union nationale des associations familiales (Unaf). Face à une situation démographique critique, le Gouvernement provisoire de la République doit prendre les mesures qui s'imposent pour inciter les familles à prospérer. Pour organiser leur représentation, l'Unaf et les Udaf sont dotées de **4 missions** :

- **Donner avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- **Représenter officiellement l'ensemble des familles** auprès des pouvoirs publics.
- **Gérer les services familiaux** confiés par les pouvoirs publics.
- **Défendre les intérêts matériels et moraux des familles**, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.



Après s'être constituée en juin 1945, l'**Udaf de Seine-et-Marne** est officiellement créée en **octobre 1945** par sa publication au Journal Officiel. Ses missions sont de représenter et défendre les familles auprès des pouvoirs publics, organiser la politique familiale, et bien évidemment accompagner les familles face aux défis de l'après-guerre.

Cette période est marquée par la **fondation** et l'**organisation progressive des services**.

Un événement marquant survient en **1962** avec la création du journal **La Voix des Familles**, destiné à informer et sensibiliser les familles sur les enjeux sociaux et familiaux. Cette publication témoigne de la volonté de l'Udaf 77 de renforcer son rôle de communication et d'accompagnement auprès des familles.

Période 1945-1970

Durant cette période, l'Udaf 77 poursuit son développement associatif. Plusieurs **associations, fédérations départementales et mouvements familiaux** rejoignent l'union et représentent ainsi la grande diversité des **familles seine-et-marnaises**.

En parallèle, l'Udaf 77 commence à structurer ses **actions en faveur des familles**.

En **1952**, l'Udaf 77 est officiellement agréée pour instruire et remettre la **Médaille de la Famille**. Créée en 1920, la médaille de la famille est une distinction honorifique, définie par le **Code de l'Action Sociale et des Familles**, qui récompense les parents ayant élevé plusieurs enfants. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022.

Représenter les familles

Dans chaque Bureau d'Aide Sociale siège un représentant familial, nommé par l'Udaf. A cette période, c'est la **principale représentation de l'Institution familiale**.

Présidence

Monsieur Marmagne, Président 1960-1970

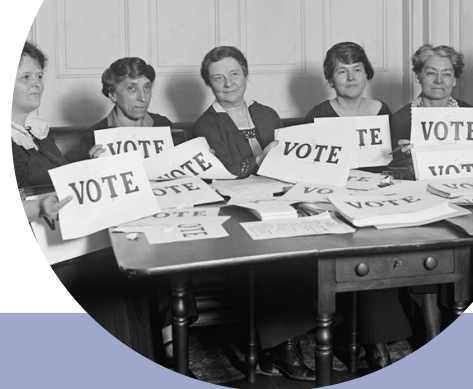
Monsieur Rousseau, Président 1970-1972



Dates clés



- **29 avril 1945 : les femmes votent pour la 1ère fois.**
- **28 juin 1945 : création d'un Service national du logement** pour faire face à la grave crise du logement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.
- **2 novembre 1945 : création de la Protection Maternelle Infantile (PMI).**
- **22 août 1946 : la loi intègre la branche famille à la Sécurité Sociale et en définit les quatre prestations : les allocations familiales** (versées sans condition de ressources à partir du 2^e enfant), **l'allocation de salaire unique** (versée dès le 1^{er} enfant), **les allocations prénatales, l'allocation de maternité.**
- **10 décembre 1946 : création de la tutelle aux prestations familiales** (Protection de l'Enfance).
- **1er septembre 1948 : création de l'allocation de logement familiale, sous condition de ressources.**
- **24 mai 1951 : création d'un « Fonds spécial »** qui instaure un mode de financement qui reconnaît la fonction de représentation de l'Unaf et des Udaf.
- **29 novembre 1953 : création des Bureaux d'Aide Sociale** qui deviendront en 1986 les **Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).**
- **20 novembre 1959 : L'Assemblée Générale des Nations Unies adopte la Déclaration des droits de l'enfant.** Dix ans plus tard, des travaux seront engagés pour la mettre à jour. En 1989, une nouvelle version sera adoptée : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).
- **19 décembre 1960 : création du Comité National de la Consommation (CNC).**
- **31 juillet 1963 : création de l'Allocation d'Education Spécialisée (AES)** devenue en 2006, l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).
- **13 juillet 1965 : La réforme des régimes matrimoniaux** est guidée par la protection des individualités au sein du couple. La communauté réduite aux acquêts devient le régime de droit commun par défaut.
- **11 juillet 1966 : création de l'adoption plénière** qui assimile l'enfant adopté à l'enfant légitime et rompt les liens de filiation avec la famille biologique.
- **3 janvier 1968 : la loi réforme le droit des «incapables majeurs».** Elle fait d'abord de l'incapacité une exception et crée différents régimes de protection en fonction de l'altération des facultés et des besoins de la personne : la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle.



Période 1971-1980

Monsieur Briquet, Président 1972-1974

Monsieur Heusele, Président 1974-1980

- 13 juillet 1971 : Création de l'allocation aux mineurs handicapés destinée aux enfants exclus du bénéfice de l'allocation d'éducation spéciale et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- 1er juillet 1972 : entrée en vigueur de l'Assurance Vieillesse pour les Mères de Famille (AVMF), qui découle de la loi du 3 janvier.
- L'année 1975 concentre à elle seule plusieurs événements majeurs : la majorité et le droit de vote à 18 ans, la légalisation de l'IVG, le regroupement familial pour les familles étrangères, la grande loi handicap.
- 3 juillet 1977 : création de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)



De nouveaux services voient le jour à l'Udaf 77 pour accompagner les familles. En 1975, des permanences de consultation conjugale sont mises en place, et plusieurs dispositifs d'aide sont créés par l'Union, comme le service d'aide-ménagère et le service consommation.

A cette période, le département se distingue par son engagement en faveur de l'enfance en difficulté. Ainsi lors de l'assemblée générale de 1978, l'Udaf 77 invite Mme Masson, fondatrice des Villages d'Enfants. Elle assiste aux débats et sollicite le soutien moral et l'amitié de l'Udaf 77 pour la création du Village d'Enfants de Cesson.

En 1979, le service départemental SAFAL est créé. C'est un service de coordination réunissant le Conseil Général, la Caf, l'Assurance Maladie, l'Assedic et les HLM. L'Udaf 77 gère plusieurs dossiers de tutelle pour majeurs protégés et de tutelle aux prestations sociales. En parallèle, l'équipe d'aide-ménagères s'agrandit, atteignant quinze employées.



L'Udaf 77 siège dans ses locaux du boulevard Chamblain à Melun

Période 1981-1987

Monsieur Delaby, Président 1980-1984

Monsieur Grégoire, Président 1984-1995

- 4 juillet 1985 : Création de l'Allocation Parentale d'Education (APE)
- 23 décembre 1985 : La loi relative aux régimes matrimoniaux prévoit l'égalité des époux et parents dans la gestion des biens de leur enfant mineur.

Le décret du 23 août 1985, relatif au Conseil de famille des pupilles de l'Etat, fixe son mode de fonctionnement et prévoit que dans chaque département, deux membres issus des associations familiales siègent : l'un issu d'une association de parents adoptifs, l'autre d'une association choisie par l'Udaf.

Pendant cette période, l'Udaf 77 poursuit le développement de ses services. Attentive aux besoins des familles, elle demeure un partenaire fiable des pouvoirs publics pour la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement social liés aux nouvelles orientations des politiques publiques.

En 1980, le service "SVP aux familles" est mis en place pour répondre aux questions juridiques des familles. L'année suivante, le nombre de mesures de tutelles pour les majeurs protégés connaît une hausse, tandis que le service de sauvegarde de l'enfance du département se voit confier la gestion des tutelles relatives aux prestations sociales.

Le dispositif SAFAL devient une structure de coordination réunissant plusieurs organismes sociaux.

En 1986, l'Udaf 77 commence à gérer l'Aide à l'Accès au Logement Social (AALS), ce dispositif pose le cadre de ce qui sera repris dans les mesures issues de la loi Besson de 1990.

Période 1988-1994

Monsieur Grégoire, Président 1984-1995



En 1987, pour répondre aux besoins identifiés dans le département, l'Udaf 77 met en place un nouveau service destiné à accompagner les **Accédants à la Propriété en Difficulté (AAPD)**. Ce dispositif s'adresse aux familles engagées dans un crédit immobilier et confrontées à des problèmes financiers affectant le remboursement de leur prêt. L'enjeu principal est de préserver la stabilité du logement familial.

L'Udaf continue d'élargir son offre de services. En 1990, le **service SVP** s'élargit avec l'ajout d'une **activité sociale et la prise en charge du surendettement**. Cette même année, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est créé avec un financement de l'État, du Conseil Général et de la CAF. L'Udaf 77 devient dans ce cadre, opérateur des mesures d'**Accompagnement Social Lié au Logement** issues du FSL.

En 1993, l'Udaf impulse une dynamique à son réseau associatif et instaure le **Prix Associatif** pour récompenser les initiatives familiales des associations membres.

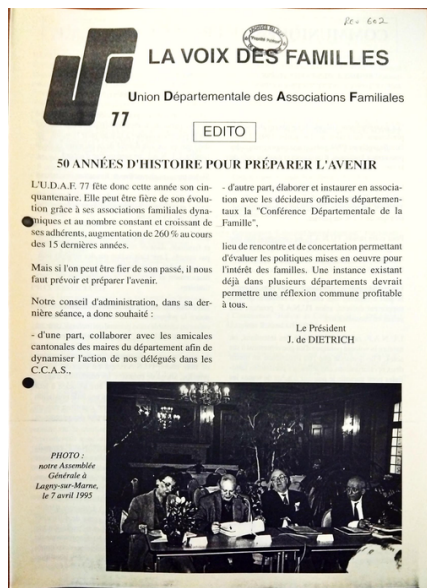
En 1994, la **"Doc en Bref"** voit le jour. C'est un document interne diffusé chaque trimestre aux salariés pour résumer les nouvelles lois et mesures familiales récemment publiées. Cette ressource sera ensuite diffusée à un public élargi.

Période 1995-1999

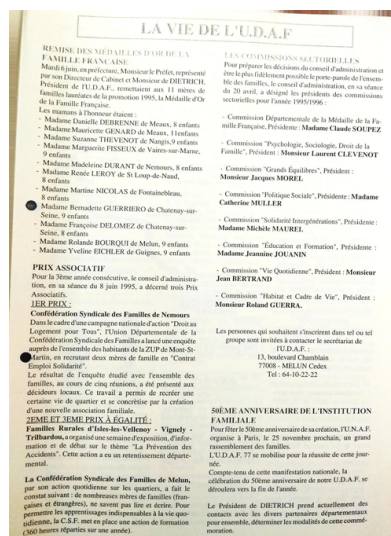
Monsieur De Dietrich, Président 1995-2008

En 1995, à l'occasion de son **50^e anniversaire**, l'Udaf 77 lance plusieurs initiatives : la **création d'un dépliant sur les droits de la famille**, la réalisation d'une vidéocassette de présentation de l'Udaf, ainsi que l'**organisation d'une conférence annuelle de la famille**, en collaboration avec les autorités départementales

- **31 juillet 1991** : la loi portant réforme hospitalière prévoit notamment la présence de **représentants des familles** avec voix consultatives dans les **conseils d'administration des établissements de santé** comportant des unités de soins longue durée.
- **25 juillet 1994** : la loi relative à la famille portée par Simone Veil, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, comporte plusieurs améliorations des prestations familiales, notamment en matière de conciliation vie professionnelle-vie familiale.
- **15 novembre 1999** : le **Pacte Civil de Solidarité (PACS)** est institué dans le code civil.



Edition "La Voix des Familles" sur le 50ème anniversaire de l'Udaf 77



En 1997, l'ensemble des services connaît une forte expansion, notamment l'**Accompagnement Social Lié au Logement** et le service d'**Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté**. Une réflexion est engagée pour redéfinir les missions et les financements de l'association. Cette même année, l'Udaf 77 est agréée **organisation de défense des consommateurs**.

En 1997, l'Uraf Ile-de-France (Union Régionale des Associations Familiales), en partenariat avec Nestlé, récompense des familles ayant fait preuve d'une éducation de leurs enfants remarquable dans des conditions difficiles. Deux familles de Seine-et-Marne figurent parmi les lauréates.

En 1998, le comité de pilotage du **Fonds de Solidarité Logement** précise les critères d'aide à l'accès au logement et redéfinit le rôle de l'Udaf en matière d'accompagnement social.

En 1999, l'action nationale **Lire et Faire Lire** voit le jour. Ce programme éducatif et culturel a pour but de transmettre le patrimoine littéraire aux plus jeunes et de favoriser l'échange entre générations.

Période 2000-2008

Monsieur de Dietrich, Président 1995-2007

Madame Pattier, Présidente 2007 - 2017

A cette période l'Udaf 77 amorce une **modernisation** et s'adapte aux **évolutions législatives**. Ainsi, en mai 2000, l'Udaf 77 ouvre son service de **Protection Juridique des Majeurs** et accompagne 85 personnes en situation de vulnérabilités.

En 2002, l'Udaf 77 réfléchit à un changement de locaux afin de mieux répondre à son développement. Un bilan est dressé, en prenant pour point de comparaison l'année 1987, moment charnière où furent posées les bases de l'Udaf qui se veut « **active, inventive et représentative** ».

À cette époque, en 1987, elle est encore qualifiée de « *petite Udaf* », avec 24 administrateurs et seulement 3 salariés. Quinze ans plus tard, en 2002, l'équipe compte 25 salariés, et un projet de déménagement dans l'immeuble voisin est à l'étude pour accompagner cette évolution.

Les **missions des services logement sont redéfinies** et des coupes budgétaires entraînent une restructuration interne. En 2006, le règlement intérieur du *Fonds de Solidarité Logement* est modifié. Une **charte d'engagement réciproque** entre les Udaf et l'Unaf est rédigée. Une **réforme des statuts** est engagée en collaboration avec l'Unaf, en vue d'un vote en 2006.



Réforme de la protection juridique des majeurs

Elle redonne une réalité aux principes fondateurs de la loi de 1968 : la nécessité, la subsidiarité, la proportionnalité des mesures de protection et la priorité familiale. Le secteur professionnel, qui se voit confier de plus en plus de mesures de protection, est mieux encadré.

Enfin, la loi substitue aux TPSA un dispositif d'accompagnement social et éducatif au budget (mesure d'accompagnement social personnalisé – MASP – et juridique – MAJ).



- **1er janvier 2000** : la mise en place de la **Couverture Maladie universelle (CMU)** ainsi que de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) généralise la prise en charge des soins pour toute personne résidant en France.
- 21 décembre 2000 : Le Code de la famille et de l'aide sociale est remplacé par le **Code de l'Action Sociale et des Familles**.
- **21 décembre 2001** : la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 instaure le **congé paternité**.
- **1er janvier 2002** : entrée en vigueur de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**
- **29 avril 2003** : conférence de la famille lors de laquelle la **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)** est annoncée.
- 18 janvier 2005 : La loi de programmation pour la cohésion, dite « loi Borloo », instaure le microcrédit personnel garanti.
- **29 décembre 2005** : la **réforme du fonds spécial introduit le principe de conventions d'objectifs**.
- **5 mars 2007** : vote de la loi portant sur la **réforme de la protection juridique des majeurs**. Elle est destinée à améliorer la protection de la personne et de son patrimoine.
- La loi du 5 mars 2007 institue aussi le **Droit Au Logement Opposable (loi DALO)**.

En 2007, **les permanences Infos-Dettes** sont mises en place à l'initiative de plusieurs **associations et mouvements familiaux membres de l'Udaf 77**. L'objectif de ces permanences tenues par des bénévoles est d'accompagner les familles en situation de surendettement. L'Udaf 77 se positionne en soutien de ce réseau de bénévoles. En **2007, Jacques de Dietrich**, président de l'Union depuis 14 ans, quitte ses fonctions après avoir signé l'acte de déménagement de l'union. **Madame Madeleine Pattier**, lui succède et préside une assemblée générale extraordinaire adoptant les nouveaux statuts de l'Udaf 77 et son règlement intérieur.

En 2009, l'Udaf 77 quitte les locaux du boulevard Chamblain et s'installe au 56 rue Dajot à Melun

Période *Madame Pattier, Présidente 2007-2017* **2009-2011**

L'Udaf 77 entre dans une nouvelle ère avec la **numérisation de ses services** et le renforcement de ses missions sociales.

En **2009**, l'Udaf 77 renforce ses missions sociales avec la mise en œuvre des **Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)**, déléguées par le Conseil Général. Elle agit sur les territoires des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Noisiel, Roissy, Sénart et Tournan-en-Brie.

Les **mesures MASP** se présentent sous la forme d'un contrat entre le bénéficiaire et le département. Elles s'adressent aux personnes majeures percevant des prestations sociales et rencontrant des difficultés dans la gestion de leurs ressources, ce qui pourrait compromettre leur santé ou leur sécurité.

- **21 juillet 2009** : La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » (HPST) crée les Agences Régionales de Santé (ARS)
- **1er décembre 2009** : Entrée en vigueur du Revenu de Solidarité Active (RSA)

2009 marque aussi la création du **site web de l'Udaf** et la **publication d'une enquête de l'Observatoire de la Famille sur la monoparentalité en Seine-et-Marne**.

L'Union participe à une conférence départementale sur l'aide à la parentalité.

En **2010**, l'**intranet** est mis en place et une étude de faisabilité est lancée pour la création d'un service d'hébergement social.

A cette période, l'Udaf 77 intervient aussi dans les lycées pour sensibiliser les élèves à la prévention du surendettement et mène des **actions de gestion budgétaire** auprès du personnel de la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne.



Période 2012-2016



En **2012**, toujours sous la présidence de Madame Pattier, l'Udaf 77 engage un **audit organisationnel** visant à assurer la réussite de son projet institutionnel. Ce travail permet de définir les conditions de poursuite du pilotage des activités des services, impliquant une redistribution des fonctions, des moyens, des compétences et du financement au sein de l'association.

Cette même année, le contrat du **service ASLL** est renouvelé pour une durée de 3 ans. Ce renouvellement témoigne de la confiance et de la reconnaissance portée à l'Udaf 77 par le Conseil Départemental (nommé précédemment Conseil Général).

Par ailleurs, les travailleurs sociaux de l'Udaf continuent d'intervenir au Lycée Uruguay-France, en assurant des prestations de formation. Ils prennent part à la procédure de sélection des étudiants, à la guidance des mémoires, ainsi qu'aux oraux de fin de formation.

En **2013**, se poursuivent les travaux autour de l'audit organisationnel débuté en 2012.

Dans le cadre de la refonte des **textes institutionnels du réseau Unaf-Uraf-Udaf**, les domaines d'intervention de l'Udaf ont été précisés à travers la mise en œuvre de la **convention d'objectifs** contractée avec l'Unaf. Entre 2013 et 2016, l'Udaf 77 s'engage à réaliser quatre actions spécifiques issues de son projet institutionnel visant à favoriser la mutualisation entre les associations familiales à l'échelle départementale.

Par ailleurs, une nouvelle convention avec le Conseil Départemental et la CAF a redéfini le cadre d'intervention du service AAPD.

En **2016**, l'Udaf 77 organise une formation "*Renforcer la place des familles dans les politiques publiques territoriales*" destinée aux bénévoles et ses représentants. L'Union réalise 14 enquêtes à domicile pour la remise de la médaille des familles.

Le dispositif **Info-Dettes** poursuit son développement avec des permanences dans 10 communes, engageant 27 bénévoles et traitant 246 dossiers en 2016.

Cette même année, l'Udaf participe à l'élaboration du **Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020**, elle en est signataire. Elle devient également co-coordonateur départemental de l'action "**Lire et Faire Lire**" avec la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de la Convention d'objectifs 2016-2020. L'action "**Espace Parent en Milieu Scolaire**" est également déployée. Elle a pour objectif de favoriser l'implication des parents dans le cadre scolaire en créant des espaces dédiés aux échanges entre les familles et l'Education Nationale. En parallèle, l'Udaf 77 poursuit son action de **prévention de l'endettement des familles**.



- **17 mai 2013 : La loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe est promulguée**, modifiant diverses dispositions relatives à l'état civil et au Code de procédure civile. Dès lors, le **Code d'Action Sociale et des Familles reconnaît également le PACS** comme mode d'union permettant l'adhésion aux associations familiales.
- **1er janvier 2015 : La PreParE** (Prestation partagée d'éducation de l'enfant) entre en vigueur
- **30 octobre 2015 : Parmi les décrets d'application de la loi ALUR**, l'Unaf obtient une place à égalité pour les Udaf dans les **Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)**.

En **novembre 2017**, l'Udaf 77 signe le **Schéma Directeur du Logement et du Cadre de Vie** aux côtés des Institutions représentées par l'Etat, le Département et la CAF, et d'acteurs du logement tels que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Action Logement, Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA) et l'Association des Organismes de logement social de la Région Île-de-France (AORIF). Ce schéma vise à définir les actions des structures institutionnelles et associatives en matière de logement.

L'Udaf organise avec la Confédération Syndicale des Familles de Dammarie-les-Lys, une conférence dans le cadre de son action **Espace Parents en Milieu Scolaire**. L'Udaf 77 fait de la lutte contre l'absentéisme, l'échec et le décrochage scolaire une priorité, œuvrant ainsi au rapprochement entre les familles et l'institution scolaire.

L'Udaf 77 poursuit son soutien aux côtés des associations qui coordonnent le dispositif **Info-Dettes**, en particulier l'**Association Familiale Laïque de Vaux-le-Pénil** en charge du secrétariat et du lien avec les bénévoles. L'objectif est d'étendre le champ d'action au conseil budgétaire dans une démarche de prévention à l'endettement.

Un nouveau rendez-vous est décidé par le Conseil d'Administration dans le but de réunir les associations et fédérations membres du réseau, les bénévoles et les partenaires de l'Udaf 77. Une **cérémonie des vœux** est ainsi organisée en janvier **2018**.

Les représentants de la commission des usagers de l'hôpital de Melun désignés par l'Udaf inaugurent également en 2018 la **Maison des Usagers** aux côtés des autorités.

Cette même année, l'Udaf affirme son soutien aux côtés des familles en difficultés en co-signant la **charte départementale de prévention des expulsions locatives en Seine-et-Marne**. Cette charte vise à renforcer les actions de prévention des impayés de loyers.

En **2019**, plusieurs fédérations et associations membres de l'Udaf 77 organisent des rencontres avec les familles seine-et-marnaises dans le cadre du **Grand Débat National** lancé par le Président de la République. Dans ce cadre, l'Udaf exerce sa mission de **"Donner avis"** et fait remonter aux pouvoirs publics les besoins exprimés par les familles.

Cette année là, l'Udaf 77 connaît un changement de gouvernance avec l'élection à la Présidence de **Madame Morisetti**.

La fin de l'année est marquée par des événements majeurs. Dans le cadre du nouveau marché public des MASP, les missions précédemment confiées à l'Udaf 77 ne sont pas renouvelées, ce qui conduit à la fermeture du service. Le Conseil d'Administration de l'Union engage une réflexion approfondie sur **l'organisation générale de l'association**. Accompagné dans cette démarche par l'Unaf, il prend des décisions visant à **renforcer son rôle, restructurer les services et renforcer son engagement auprès des partenaires et financeurs**.

C'est dans ce cadre que le **service de vie associative** de l'Udaf 77 est créé dans le but de **renforcer le réseau de l'Udaf 77** et son entité à travers ses missions d'animatrice associative, de coordination des différents réseaux de bénévoles et de pilote des actions conventionnelles.

En parallèle, une **stratégie de communication** est déployée : refonte du site internet, création d'une page Facebook, lancement d'une newsletter, réalisation d'une plaquette institutionnelle et constitution d'un fonds documentaire diversifié.



Réunion de sensibilisation sur la prévention du surendettement destinée au CCAS et animée par Daniel BIJARDEL, bénévole coordinateur de l'action

Période 2020-2022

Madame Morisetti, Présidente 2019-2022

Monsieur Morel, Président 2022-2025



Assemblée Générale,
septembre 2020

En **2020**, le Conseil d'administration poursuit sa démarche de structuration et entame des travaux autour d'un nouveau projet associatif. La démarche se veut globale et toutes les parties prenantes de l'Union sont consultées : les administrateurs, les salariés, les représentants familiaux, les mouvements familiaux et les partenaires. Ces travaux se poursuivent durant plusieurs mois et ce malgré la crise sanitaire. Ce **nouveau projet associatif 2020-2025** définissant les priorités stratégiques est présenté devant bénévoles, salariés et partenaires lors de l'Assemblée Générale en septembre 2020.

Ces nouvelles bases définissent la stratégie de développement des services de l'Udaf 77. En **novembre 2020**, l'Udaf 77 obtient le label **Point Conseil Budget** (PCB) et agit alors dans ce cadre, sur les communautés de communes du Provinois et de la Bassée-Montois, optant pour une démarche « d'aller vers », renforçant ainsi son action de proximité. Les **actions de prévention de l'endettement** se poursuivent avec l'organisation d'un forum à Nemours intitulé « *Maîtriser ses dépenses, sans prise de dettes !* » et d'une action avec les jeunes de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de Seine et Marne (ADEPAPE 77).

Cette même année, l'Udaf 77 participe à l'élaboration du **3ème schéma départemental des services aux familles 2021-2026**, piloté par la CAF. Elle fait également partie du **comité de pilotage** de ce nouveau schéma. Cette instance a décidé d'organiser cette même année une **Semaine des services aux familles** à laquelle l'Udaf 77 a activement participé par la réalisation de la communication et par son intervention lors de la conférence inaugurale. En 2021, l'Udaf renouvelle également sa position en faveur du logement. Elle est à nouveau signataire du **Schéma directeur Logement et Cadre de vie 2021-2026**.

En **2021**, l'Udaf 77 a mis en place des **formations pour les représentants familiaux** siégeant dans les conseils d'administration des CCAS, afin de renforcer leurs compétences et leur ancrage local.

Sur le terrain, l'Udaf 77 co-organise un ciné-débat sur la **coéducation** avec la **CSF de Dammarie-les-Lys**. En décembre 2021, le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) a réuni un **Conseil des usagers**, renforçant la place des personnes accompagnées dans la gouvernance du service.

Conférence inaugurale, Semaine
des Services aux Familles 2021



Monsieur Morel succède à la Présidence de l'Udaf en **2022** suite au décès de Madame Morisetti survenu en cours de mandat. Il entend ainsi poursuivre la dynamique engagée depuis 2020 et soutient le développement de l'Udaf à travers ses services et l'animation de son réseau associatif.

En 2022, l'Udaf 77 s'affirme comme **acteur innovant** du Département. Elle crée ainsi un **Dispositif d'Accompagnement Social Mobile (DASM)** dont l'objectif est de favoriser l'accès aux droits dans les territoires ruraux. Le dispositif se déploie dans une démarche d'aller vers les publics éloignés des services publics. Par ailleurs, l'Udaf anime cette même année des groupes de travail dans le cadre du **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)** et, en décembre, le service MJPM organise un nouveau **Conseil des usagers**, dans la continuité de sa démarche participative.

Période 2023-2025

Monsieur Morel, Président 2022-2025

Madame Sologne, Présidente depuis 2025

Dans le cadre de sa convention d'objectifs 2022-2026, le Conseil d'Administration se positionne sur 3 actions conventionnelles :

- **Partager la Lecture** composée de l'action **Lire et Faire Lire** et **Lire Ensemble** (lire à un public vulnérable)
- L'Accompagnement Budgétaire avec ses services du **Point Conseil Budget** (labélisation renouvelée en 2023) et du **Dispositif d'Accompagnement Social Mobile** (DASM)
- Une nouvelle action parentalité dédiée au répit parental, **les Garderies Solidaires**.

A nouveau, l'Udaf 77 se positionne au cœur de l'innovation en termes de service aux familles.

En **2023**, l'Union crée ainsi un dispositif de soutien à la parentalité inclusif dédié au **répit parental** : les **Garderies Solidaires**. Ce dispositif innovant sur le territoire seine-et-marnais vise à favoriser le répit parental pour prévenir le burn-out et l'épuisement des parents dans l'exercice de leur fonction. Il vise également à favoriser l'inclusion de familles fragilisées et isolées. La Garderie Solidaire est destinée plus particulièrement aux familles monoparentales et aux familles dont un ou plusieurs enfants sont porteurs de handicap.

La 1ère Garderie Solidaire ouvre à la Ferté-Gaucher, en partenariat avec la Fédération des Familles Rurales.

Une autre action innovante voit le jour en 2023, l'organisation de la 1ère Edition du **Défi Associatif, Inn'Ôvation Famille**. Dédié aux associations seine-et-marnaises, ce défi a pour objectif de favoriser le développement de **projet innovant** au service des familles en proposant aux participants un accompagnement et un soutien technique durant 2 jours. Ce Défi réunit de nombreux acteurs associatifs du département : le Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport, la Caf 77, France Active Seine-et-Marne Essonne, la Fédération départementales des Familles Rurales, Profession Sport et Loisirs.



Garderie Solidaire,
Ferté-Gaucher



1ère Edition du Défi Associatif,
Inn'Ôvation Famille

Diane SOLOGNE, Présidente &
Eric MERMINOD, Directeur Général

L'Udaf 77 poursuit cette dynamique avec l'ouverture d'une **2ème Garderie Solidaire** en **avril 2025** en partenariat avec la Ville de Champagne-sur-Seine.

2025 constitue une année importante pour l'Union : **80 années d'engagement au service des familles**. Une **année anniversaire** durant laquelle sont organisés plusieurs temps forts : la **2ème Edition du Défi Associatif, Inn'Ôvation Famille**, une **Assemblée Générale anniversaire** et en septembre/ octobre des événements qui mettront en valeur la grande richesse des missions de l'Udaf de Seine-et-Marne avec notamment une **Fête des Familles le 4 octobre 2025**.



LA FORCE DES FAMILLES



*D'histoire familiale à partager et
à poursuivre ensemble*

JOURNÉE

anniversaire

**SPEED DATING
ASSOCIATIF &
FÊTE DES FAMILLES**

samedi 4 octobre 2025
9h30 - 17h30
ESPACE MULTICULTUREL DE
MOISENAY



Udaf de Seine-et-Marne
56 rue Dajot
77000 Melun
vie-associative@udaf77.fr
www.udaf77.fr

